

# ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

## SENAT

SEANCES DU 20 SEPTEMBRE 1944 AU 7 NOVEMBRE 1944

### TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».  
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

#### B

Bureau du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

#### C

Chambres législatives-Sénat.

BUREAU DÉFINITIF.

*Secrétaires du Sénat.* — Communication de M. le président, qui annonce que, par suite du décès de M. Devos, secrétaire du Sénat, et la nomination comme ministre de M. Demets, secrétaire également, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement et propose au Sénat de procéder à ces désignations au cours de la séance du lendemain, p. 10. — Approbation du Sénat. Mlle Baërs et M. Dierckx, sont proclamés secrétaires du Sénat en remplacement de MM. Devos et Demets, p. 18.

DÉCÈS.

*Ann.* — A l'occasion de la première réunion du Sénat après la libération, M. le président prononce l'éloge funèbre des membres du Sénat décédés pendant l'occupation : MM. Coole, Clesse, Coenen, Dens, baron Boël, Lallemand, Noël, Devos, Janssens, Rogister, chevalier Dessain, ainsi que de MM. le comte de Broqueville, F. Masson, Fr. Bovesse, L. Bertrand, P. Hymans, p. 3 à 6. — Discours de M. Pierlot, p. m., qui s'associe à l'hommage du Sénat aux disparus, p. 6.

Annnonce des décès de MM. Aug. Matagne, De Hasque, De Nève, baron van Reynegom de Buzet, Lamborelle, Elbers, Delor, Wisser, Speyer, anciens sénateurs des arrondissements de Nivelles, Anvers, Alost, Malines-Turnhout, Bruxelles, Liège et Arlon-Marche-Bastogne, p. 6.

Annnonce des décès de MM. Lafontaine et Bernaerts, anciens sénateurs des provinces de Brabant et Anvers, et de M. Nérinx, ancien sénateur coopté, p. 6.

DÉMISSIONS.

*Ann.* — M. Logen déclare donner sa démission de sénateur élu par la province de Liège, pour achever le mandat de M. Rogister, sénateur de l'arrondissement de Liège, décédé, p. 16.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

*Ann.* — A la fin de la séance du 7 novembre, M. le président déclare qu'il n'y aura plus de séances avant le deuxième mardi de novembre, ouverture de la session suivante, mais attire l'attention du Sénat sur des réunions importantes qui seront convoquées par les chefs des groupes, p. 45.

POURSUITES.

*Demandes de levée de l'immunité parlementaire de MM. Borginon, Brunet, de Man, Mignolet, Leuridan, Verstraete et Finné.*

*Doc.* — S. 1939-1940/1944. N° 177. Rapport de M. Rolin.

Chambre législative-Sénat, POURSUITES (suite)

*Ann.* — Motion d'ordre de M. Bologne, qui proteste contre la présence de M. Borginon au Sénat, p. 36. — Observation de M. le président, qui déclare comprendre les sentiments de M. Bologne, mais en tant que président, est prisonnier du règlement, fait appel au calme de l'assemblée et fait remarquer que le Sénat n'est pas une cour de justice, mais doit se prononcer uniquement sur la demande de levée de l'immunité parlementaire, p. 36.

Demande de levée concernant M. Borginon. Discours de M. Borginon (qui présente sa défense), p. 36 à 42. — Observations de M. le président, qui fait remarquer à M. Borginon qu'il sort de l'objet en discussion et l'invite à être bref, p. 38, 39. — M. le président propose au Sénat de limiter le temps de parole de M. Borginon, qui a déjà pu s'expliquer en commission et qui aura parlé soixante minutes devant le Sénat, p. 41. — Assentiment du Sénat. — M. Borginon termine son discours, p. 41, 42. — Discours de MM. Olyff (qui apporte un témoignage contre MM. Borginon et Van Dieren), Tirou, Rolin, rapp. (qui justifie les conclusions de son rapport), p. 43. — Les conclusions du rapport concernant M. Borginon sont adoptées par 116 voix contre 1 et 2 abstentions, p. 43, 44. — Se sont abstenus : MM. Borginon et De Boodt.

Demande de levée concernant M. Brunet. Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 44.

Demande de levée concernant M. de Man. Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 44.

Demande de levée concernant M. Finné. M. le président fait part que ce cas est réservé, la commission estimant que M. Finné, actuellement détenu, doit être préalablement entendu par elle, p. 44. — Approbation du Sénat.

Demande de levée concernant M. Leuridan. Discours de M. Missiaen, p. 44. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 44.

Communication de M. le président, qui fait une rectification à une observation qu'il a faite durant le discours de M. Borginon, concernant les secrétaires généraux, p. 44.

Motion d'ordre de M. De Boodt, faisant part au Sénat de l'arrestation de M. Debeuckelaere, et estime cette arrestation erronée, p. 44, 45. — Observation de MM. De Clercq, Jos., (qui appuie la motion), le président (qui déclare qu'il a déjà écrit à deux reprises au ministre de la justice au sujet de M. Debeuckelaere), p. 45.

Demande de levée concernant M. Mignolet. Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 45.

Demande de levée concernant M. Verstraete. Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 45.

QUESTEURS DU SENAT.

*Ann.* — Communication de M. le président, qui annonce que par suite de la nomination comme ministre de M. le comte de la Barre d'Erquellanes, questeur du Sénat, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et propose de le faire au cours de la séance du lendemain, p. 10. — Assentiment du Sénat. M. le chevalier David est proclamé questeur du Sénat, p. 18.

**Chambres-législatives-Sénat (suite)****VALIDATION DES POUVOIRS.**

**Ann.** — Vérification complémentaire des pouvoirs de MM. Devaux, Brifaut, Speth, Delannoy, Vermeire et Dubois, sénateurs suppléants, appelés à achever les mandats de MM. Ciesse, Coenen, Dens, le baron Boël, Laiemant et Devos, décedés. Dépôt et lecture du rapport par M. J.-J. De Clercq sur ces vérifications de pouvoirs, p. 6, 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées et MM. Brifaut, Delannoy, Devaux, Vermeire, Dubois et Speth sont proclamés membres du Sénat, p. 7. — Prestations de serment de MM. Brifaut, Delannoy, Vermeire, Dubois et Speth, p. 7. — Prestation de serment de M. Devaux, p. 14.

M. Logen, ayant donné sa démission de sénateur élu par la province de Liège pour achever le mandat de M. Rogister, sénateur de l'arrondissement de Liège, décedé, prête serment en qualité de sénateur de l'arrondissement de Liège, p. 16.

**D****Déclarations gouvernementales. — V. Politique du gouvernement.****Droit constitutionnel.****POUVOIR EXÉCUTIF.**

**Sanction et promulgation des lois.** — Projet de loi portant modification à l'article 3 de la loi du 18 avril 1898, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1909 et de la loi du 17 mars 1934 sur la sanction et la promulgation des lois.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants le 3 octobre 1944, p. 16. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

M. le président demande à la commission de la justice de se réunir immédiatement, de façon que le rapport soit déposé et le projet voté au cours de la séance du jour, p. 16.

Dépôt du rapport par M. Hanquet, p. 22 (4 octobre 1944). M. Hanquet donne lecture du rapport en français et M. Rombaut en flamand, qui conclut à l'adoption du projet de loi, p. 22.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 33, 34.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 34 (4 octobre 1944). — Le projet est soumis à la sanction du Prince-Régent.

**G****Guerre.****LIBÉRATION TOTALE DU TERRITOIRE.**

**Ann.** — Au début de la séance du 7 novembre 1944, M. le président, devant l'assemblée debout, prononce une allocution à l'occasion de la libération totale du territoire, rendant spécialement hommage au général Eisenhower, aux troupes alliées et à nos forces nationales, p. 36.

**M****Motions d'ordre.****Bologne.**

**Ann.** — Discussion au sujet de la demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Borginon. Proteste contre la présence de M. Borginon dans la salle du Sénat, p. 36.

**De Boodt.**

**Ann.** — Fait part au Sénat de l'arrestation de M. Debeuckelaere et estime celle-ci erronée, p. 44, 45. — Observations de MM. J. De Clercq, le président (qui déclare qu'il a déjà écrit à deux reprises au ministre de la justice concernant M. Debeuckelaere), p. 45.

**P****Politique du gouvernement.****CABINET FORMÉ PAR M. PIERLOT LE 26 SEPTEMBRE 1944****Déclaration du gouvernement.**

**Ann.** — Discours de M. Spaak, m. aff. étr. com. ext. (qui déclare que ce gouvernement est un gouvernement d'union nationale, formé avec la préoccupation de n'exclure personne d'une œuvre de restauration qu'exige le concours de tous; insiste sur le fait que nous sommes encore en guerre et que cet état doit conditionner toute notre vie publique et privée; parle de la participation de la Belgique dans la poursuite de la guerre et de la politique extérieure du gouvernement; examine les problèmes qui se posent à l'intérieur du pays, notamment la reconnaissance des mérites des patriotes, la répression des crimes contre la patrie, les forces de l'intérieur et leur incorporation partielle dans l'armée reconstituée; parle de l'aviation et déclare que le gouvernement ne recuiera

**Politique du gouvernement. CABINET FORMÉ PAR M. PIERLOT LE 26 SEPTEMBRE 1944. Déclaration du gouvernement (suite)**

devant aucun moyen pour que chacun fasse son devoir en ce domaine; déclare que les arrêtés financiers seront publiés et appliqués dans trois ou quatre jours et qu'ils ont pour but l'assainissement monétaire, le maintien à la parité nouvelle et de prévenir toute évasion des profits de guerre; parle des prix, de la remise en marche des industries et de la restauration de l'agriculture, de l'activité économique, du développement futur du Congo; déclare que le gouvernement s'orientera vers une politique sociale large et compréhensive: assurances sociales, organisation de la sécurité du travail, salaires, et estime que le temps est venu de faire une place plus large aux associations professionnelles; parle de la presse, des réformes qui s'imposent dans la structure de l'Etat; déclare que la loi des pouvoirs spéciaux de 1939 est toujours en vigueur, mais que le gouvernement prévoit de demander aux Chambres une extension de pouvoirs et que le contact avec celles-ci pourrait se maintenir par des commissions permanentes à créer ou existantes; traite des élections générales, de la nécessité de redressement moral qui s'impose, de l'éducation civique, de la famille et de la profession, de la jeunesse; annonce que le gouvernement remettra sa démission au Roi dès son retour et demande aux Chambres leur confiance, p. 10 à 12. — M. Ronse, m. i., donne lecture en flamand de la déclaration gouvernementale, p. 12 à 14. — Communication de M. le président qui rappelle que la déclaration gouvernementale sera discutée le lendemain à 14 heures et demande aux groupes de désigner un, deux ou trois membres au maximum pour se faire l'interprète de leur pensée, p. 14. — Assentiment du Sénat. — Observation de M. Missiaen, qui insiste pour qu'on tienne compte des difficultés de transports et de ravitaillement pour fixer les séances du Sénat, p. 14.

**Discussion générale.**

Discours de MM. le baron Moyersoen (qui parle de la question sociale et des projets élaborés sous l'occupation, des assurances sociales et insiste sur l'importance sociale de la famille des travailleurs, traite des familles nombreuses et de l'organisation sociale, réclame un statut de la presse, traite des questions linguistiques et scolaires, des délits d'incivisme et craint que les procès ne s'éternisent; déclare dangereuse l'anarchie qui règne dans le pays, regrette l'arbitraire de certaines arrestations et de la composition de commissions, parle des forces de la résistance, rend hommage au cardinal Van Roey, traite de la réforme de l'Etat et de celle du règlement du Sénat, estimant qu'il faut renforcer les pouvoirs présidentiels, et termine son discours en annonçant que la droite votera la confiance); Rolin (qui émet des critiques au sujet de la composition du gouvernement, déclare que le groupe socialiste votera la confiance parce que nous sommes en guerre; indique dans quel esprit les mandataires socialistes accorderont leur coopération au gouvernement, analyse le programme gouvernemental, notamment au point de vue des forces de la résistance, de l'épuration, de la suspension des secrétaires généraux, traite des assurances et de la sécurité sociale, de la conférence du travail, de la question financière, du contact entre le parlement et le gouvernement); Dierckx (qui promet l'appui de la gauche libérale au gouvernement, préconise un comité restreint de ministres, espère que le gouvernement consultera les commissions parlementaires, parle du ravitaillement, des dommages de guerre, des groupes de résistance et de l'ordre public); Bologne (qui critique la composition du gouvernement, où les Wallons, dit-il, sont en minorité, et la déclaration gouvernementale muette, à son avis, sur l'amélioration du sort des travailleurs, et déclare qu'il ne votera pas la confiance); Pholien (qui rend hommage au gouvernement de Londres, regrette l'esprit avec lequel il est revenu au pays, s'oppose à tout monopole de la résistance et du patriotisme, parle du Secours d'hiver, de la répression, de la sécurité publique, du front intérieur et du danger des milices privées, définit la position de la droite vis-à-vis d'une politique sociale, traite des classes moyennes, souligne l'importance de l'agriculture, parle de l'économie, de la politique étrangère et déclare que le gouvernement aura l'appui de la droite), p. 15 à 25. — Observations de MM. J. De Clercq, De Boodt, Van Overbergh, p. 20.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de confiance au gouvernement déposé par MM. le baron Moyersoen, Henricot et Vinck, p. 25.

Discours de MM. Van Belle (qui déclare qu'il ne votera pas la confiance pour les motifs donnés par M. Bologne et estime que la déclaration gouvernementale manque de précision au sujet d'une politique sociale); De Bruyne (qui traite de la composition du gouvernement, reproche au gouvernement de Londres et à la commission civile d'ignorer la vraie situation du pays, relève certains points de la déclaration gouvernementale, notamment au point de vue travaux publics et reconstruction du pays, tant matérielle que morale, et insiste sur l'éducation morale et civique; parle de la question scolaire et linguistique, déclare que la droite veut une politique sociale nouvelle et une politique financière saine, termine en

**Politique du gouvernement. CABINET FORMÉ PAR M. PIERLOT LE 26 SEPTEMBRE 1944. Déclaration du gouvernement (suite)**

annonçant la confiance de la droite au gouvernement), p. 25 à 27. — Observation de M. le président, qui demande au Sénat de déclarer close la liste des orateurs, p. 27. — Assentiment du Sénat.

Discours de MM. Buisseret (qui motive le vote négatif qu'il émettra, estimant que le gouvernement ne représente pas le pays tout entier, et notamment la Wallonie); Van Remoortel (qui demande au gouvernement d'instituer le Conseil d'Etat, parle du Congo et déclare que les coloniaux ont changé pendant la guerre et qu'ils réclament le bénéfice des droits constitutionnels, notamment au point de vue de l'enseignement, du gouvernement, de la presse, du travail; parle de la relève des coloniaux); André (qui déclare que les socialistes wallons, à part ceux de Liège, voteront la confiance, tout en regrettant qu'on n'ait pas fait appel aux jeunes au gouvernement); Pieriot, p. m. (qui répond aux différents orateurs, parle de la composition du gouvernement, d'un comité restreint, de la répression et de l'épuration, de la mission des affaires civiles, de la publication d'un arrêté-loi interprétatif de la loi du 10 mai 1940; traite de la politique économique du gouvernement, de l'agriculture, des classes moyennes, des organisations de résistance, de la revision constitutionnelle, du Congo, du littoral, du ravitaillement, et demande au Sénat une confiance décidée en le gouvernement), p. 27 à 33. — La discussion générale est close.

Vote sur l'ordre du jour pur et simple. L'ordre du jour est adopté par 117 voix contre 6 et 4 abstentions, p. 33 (4 octobre 1944). — Se sont abstenus : MM. Houben, Ohn, Yernaux et Demoulin, p. 33.

**Président.**

**Ann.** — Décès de MM. les sénateurs Coole, Clesse, Coenen, Dens, baron Boël, P. Lalemand, Noël, Devos, Janssens, Rogister, chevalier Dessain. A l'occasion de la première séance du Sénat après la libération, prononce l'éloge funèbre de ces sénateurs, décédés pendant l'occupation, ainsi que de MM. le comte de Broqueville, F. Masson, Louis Bertrand, François Bovesse, P. Hymans, p. 3 à 6.

Déclaration du gouvernement formé le 26 septembre 1944 sous la présidence de M. Pierlot. Après la lecture de la déclaration gouvernementale, rappelle que la discussion aura lieu le lendemain, à 14 heures, et demande aux groupes de désigner

**Président (suite)**

un, deux ou trois orateurs au maximum pour se faire l'interprète de leur pensée, p. 14. — Discussion de la déclaration. Demande au Sénat de déclarer close la liste des orateurs et à chacun de ceux-ci d'être bref, p. 27.

Au début de la séance du 7 novembre 1944, devant l'assemblée debout, prononce une allocution à l'occasion de la libération totale du territoire, rendant spécialement hommage au général Eisenhower, aux troupes alliées et à nos forces nationales, p. 36.

Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant MM. Borginon, Brunet, de Man, Finné, Leuridan, Mignolet et Verstraete. Motion d'ordre de M. Bologne protestant contre la présence à la séance du Sénat de M. Borginon. Déclare comprendre les sentiments de M. Bologne, mais, en tant que président, se trouve prisonnier du règlement, fait appel au calme de l'assemblée et fait remarquer que le Sénat n'est pas une cour de justice, mais doit se prononcer uniquement sur la demande de levée de l'immunité parlementaire, p. 36. — Observation. Fait remarquer à M. Borginon qu'il sort de l'objet de la discussion et l'invite à être bref, p. 38, 39. — Propose au Sénat de limiter le temps de parole de M. Borginon, qui a déjà pu s'expliquer en commission et qui aura parlé pendant soixante minutes devant le Sénat, p. 41, 42. — Fait une rectification à une observation faite durant le discours de M. Borginon, au sujet des secrétaires généraux, p. 44. — Motion d'ordre de M. De Boodt au sujet de l'arrestation de M. Debeuckelaere. Déclare qu'il a déjà écrit à deux reprises au ministre de la justice en sa faveur, p. 45.

**Q**

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

**S**

Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

**V**

Validation des pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat.

